

L'ESSENTIEL

GUICHE

Conseil municipal du 15 septembre 2026

Le Conseil s'est tenu le 15 septembre 2026, de 19 h 03 à 21 h 12, avec 13 élus présents, un pouvoir (Sébastien Arrateig à Jean-Paul Bareigts) et un absent (Marie-Christine Cazalon).

Retrouvez les principaux sujets abordés lors du Conseil municipal du mardi 15 septembre :

1. Taxe sur les logements vacants

Le Conseil municipal a décidé d'instaurer, à compter du 1er janvier 2027, la nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), qui remplace les dispositifs existants. Elle concerne notamment les logements habitables, non meublés et vacants depuis au moins deux ans. Une dizaine de logements seraient potentiellement concernés à Guiche.

➔ Adopté à l'unanimité.

2. Observatoire fiscal partagé

La commune poursuit sa participation à l'Observatoire fiscal partagé de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque. Un avenant permettra notamment aux agents de ce service d'accompagner la commune lors des commissions communales des impôts directs.

➔ Adopté à l'unanimité.

3. Accès au système d'information géographique (SIG)

La commune adhère au module « Socle » du service commun SIG de la Communauté d'Agglomération. Cet outil, basé sur GéoBasque, permettra aux services communaux d'accéder plus facilement aux données et outils cartographiques du territoire.

Ce service « Socle » est gratuit pour la commune.

➔ Adopté à l'unanimité.

4. Lutte contre les déchets abandonnés

Le Conseil a approuvé l'avenant à la convention passée avec la CAPB dans le cadre du dispositif Citeo pour la prévention et le nettoyage des déchets abandonnés. Le dispositif prévoit notamment que 90 % des soutiens Citeo soient reversés aux membres du groupement, les 10 % restants finançant la gestion et les actions communes.

➔ Adopté à l'unanimité.

5. Éclairage du parking de la Maison Hiriart

Le projet prévoit l'installation de 4 points lumineux sur le parking de la Maison Hiriart.

La participation communale sur fonds propres s'élève à 21 200 €. Concernant l'aménagement du parking, une première partie des travaux a déjà été réalisée. La suite dépend notamment de la dépose d'un poteau télécom avant la réalisation de l'enrobé.

➔ Adopté à l'unanimité.

6. Postes de pêche de la Bidouze

Le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime propose de rétrocéder gratuitement à la commune les deux postes de pêche situés à Hour et à la Bourgade (port).

La commune accepte cette rétrocession. Des devis seront désormais demandés afin d'évaluer précisément l'état des ouvrages et de décider, selon les cas, de leur entretien, reconstruction ou démolition.

➔ 11 voix pour, 2 contre (Jean-Paul Bareigts avec procuration) et 1 élu ne prenant pas part au vote (Raymond Pouyanné par conflit d'intérêt).

7. Voirie et sécurité routière

Plusieurs opérations du programme voirie 2026 ont été présentées au Conseil :

- Reprise des marquages des STOP et CÉDEZ LE PASSAGE de toute la commune ;
- Nouvelle signalisation vers la Maison de santé et le parking Hiriart ;
- Modification de la signalisation au port et installation prévue d'une quille escamotable ;
- Travaux sur le chemin de Laillet pour corriger l'affaissement de la chaussée et le dévers ;
- Transformation progressive de certains chemins communaux enherbés en chemins empierrés : le chemin de Lamicq est réalisé et les chemins des Noisetiers et de Téoulé doivent suivre ;
- Les chemins à Loustaou, des Serres et d'Haritxague restent à examiner.

Ces différents éléments avaient été examinés et validés en commission Voirie et ont été présentés au Conseil à titre d'information.

8. Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

La commune ayant franchi le seuil des 1 000 habitants, un règlement intérieur du Conseil municipal a été adopté. Il fixe notamment les règles relatives aux réunions, débats, votes, pouvoirs, commissions et à l'information des élus.

➔ Adopté à l'unanimité.

9. Décisions prises par le Maire

Comme à chaque Conseil, le Maire a présenté les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées : travaux dans les bâtiments communaux, voirie, éclairage public, matériel pour l'école et la cantine, réaménagement du trinquet, fournitures, assurance, recrutement temporaire... Parmi les dossiers évoqués : les travaux électriques à l'église, les menuiseries de l'école et de la salle des fêtes, les études liées au réaménagement du trinquet, le bornage du chemin de Téoulé ou encore l'installation de six horloges connectées pour l'éclairage public.

10. Questions diverses

De nombreux sujets ont été abordés en fin de séance : projets communaux, travaux en cours, équipements et communication municipale.

- **Aires de jeux** : plusieurs équipements devenus obsolètes doivent être retirés pour des raisons de sécurité. L'aire de jeux du Gantxo sera prochainement déposée et son réaménagement devrait intervenir avant celui du secteur de la salle. Ce dernier s'inscrit en effet dans un projet plus global comprenant une aire de jeux, un pump track et un city park, qui nécessitera une réflexion plus importante et sera travaillé en concertation avec l'école, les parents et les habitants.
- **Trinquet et école** : les travaux du trinquet avancent, avec la rénovation des toitures prévue fin septembre 2026, les sanitaires extérieurs en juin 2027 et les travaux intérieurs envisagés entre septembre 2027 et avril 2028. Pour l'école, un programme de rénovation énergétique estimé à 180 000 € est à l'étude, avec un objectif de premières interventions à l'été 2027, sous réserve des subventions. Ces deux dossiers sont considérés comme prioritaires avant d'envisager, dans un second temps, le projet de micro-crèche.
- Ont également été évoqués la borne de recharge, la sécurisation du parking Hiriart ainsi que les problématiques de réseaux et d'odeurs chez Paula.
- **Communication municipale** : des échanges particulièrement vifs ont eu lieu à la suite de propos publiés sur Internet et mettant en cause le travail et l'engagement de l'équipe majoritaire. Plusieurs élus de la majorité ont indiqué s'être sentis offensés par ces propos, qu'ils considèrent comme injustes et ne reflétant pas le travail réellement accompli. Ils ont rappelé que l'absence de communication ne signifiait pas une absence de travail : les commissions se sont réunies à de nombreuses reprises au cours des cinq derniers mois, à l'exception de la commission Finances. La majorité a également rappelé son choix de communiquer sur des dossiers suffisamment avancés et aboutis, plutôt que sur des projets encore en cours. Des interrogations ont par ailleurs été exprimées sur la finalité des publications diffusées et sur le temps consacré. La question de la participation à la commission Communication a également été soulevée, notamment au regard de la volonté exprimée de développer davantage l'information à destination des Guichots.

Le Maire a conclu en remerciant l'ensemble de l'équipe pour son investissement et en souhaitant que **les débats restent constructifs et centrés sur les dossiers et les intérêts de la commune.**

Le procès-verbal complet du Conseil municipal, qui permettra de retrouver l'ensemble des échanges et décisions, sera publié après avoir été arrêté lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.